

AVIS AU PUBLIC

PAP « Um Krëmmert » à Pontpierre

Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 mai 2022, a émis un avis favorable concernant le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Um Krëmmert » à Pontpierre, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnes et sous www.mondercange.lu, ceci à partir du 16 mai 2022 au 16 juin 2022, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège échevinal dans un délai de 30 jours à compter de la publication du dépôt du projet, soit jusqu'au le 16 juin 2022 inclus.

Mondercange, le 13 mai 2022 Le collège des bourgmestre et échevins,

Jeannot FÜRPASS, Bourgmestre

Serge GASPAR, Echevin

Marc SCHRAMER, Echevin